



- Exercice 2024/ 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le **10/01/2025**

ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES et de LOISIRS

Demande de participation financière



INFORMATIONS OUVRANT DROIT :

NIA : _____

SLVie : _____

Mme M. Mlle Nom : _____ Prénom : _____

Unité : _____

Adresse Principale : _____

CP : _____ Ville : _____

 Domicile : _____ Professionnel : _____ Mobile : _____

Adresse e-mail : _____ @ _____

Coefficient social (sur l'attestation Activ !) : _____

IBAN sur lequel vous souhaitez que le virement intervienne (à renseigner obligatoirement) :

Justificatif d'adhésion à joindre à l'envoi du formulaire

ENFANT AYANT-DROIT :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Activité pratiquée : _____

Sportives Culturelles Loisirs

Non cumulable avec une adhésion dans une section sportive ou culturelle de la CMCAS Tours-Blois.

Montant de l'aide en fonction du coefficient social.

La facture ou le justificatif d'adhésion doit concerner l'année 2024 - 2025

Les informations recueillies par la CMCAS Tours-Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 Rue e Rosny – BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité



- Exercice 2024/ 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le **10/01/2025**

ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES et de LOISIRS

Conditions d'attribution de la participation financière

PRINCIPE :

• Qui ouvre le droit ?

L'ouvrant droit pour l'enfant ayant droit âgé(e) **entre 0 et moins de 18 ans** au cours de la saison (attestation du club).

• Participation de la CMCAS

De **12 € minimum à 51 € maximum**, elle est déterminée selon la grille de participation basée sur le coefficient social (lire sur l'attestation ACTIV !) arrondie à l'euro le plus proche, dans la limite de la cotisation acquittée.

La participation financière est versée en une seule fois par année calendaire, pour une cotisation annuelle et pour une seule activité par enfant.

	T1+T2	T3+T4	T5+T6	T7+T8	T9
Coefficient Social	INF	14501	19501	24501	29501
	à	à	à	à	à
	14500	19500	24500	29500	999999
OD/AD	51 €	41 €	30 €	20 €	12 €

DOMAINE D'APPLICATION :

Activités sportives y compris les stages sportifs (suite décision du conseil d'Administration de la CMCAS du 28/11/16), culturelles ou de loisirs (hors activités équestre) dispensées par un club ou une association déclarée en dehors de toute structure déjà financée par le fonds du 1 % des Activités Sociales (Gazélec, CCE37, ANEG, Club équestre ...)

Selon la nature de l'activité, et au regard du Projet Educatif de la CCAS, la CMCAS se réserve le droit d'apprécier la pertinence du financement de l'activité.

Club ou association situés exclusivement sur les départements de la CMCAS (37 et 41) et les départements limitrophes : 18, 28, 36, 45, 49, 72 et 86

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Facture ou justificatif d'adhésion de l'année 2024 / 2025
- Photocopie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de la famille (sauf si déjà transmis à la CMCAS)
- En cas de changement de compte bancaire par rapport à votre dossier CCAS, fournir un RIB obligatoirement.

Les informations recueillies par la CMCAS Tours-Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 rue de Rosny – BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité